



Vandœuvre, le 13 octobre 2025
Lge 2025-2030 / CM 4

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 13 octobre 2025 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Harley ANDEREGG, Carlos BACHMANN, Dorothée DE LOUSTAL, Léonard DE RHAM, Françoise FLEURY-RACINE, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LEVEQUE, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Victor TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire
Mme Isabelle TERRIER, Conseillère administrative
M. Maximilien TURRETTINI, Conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, Secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés : M. Jean-Pierre GARDIOL, M. Jean PEYER, Mme Eugenia RICCIO

* * *

Mme PICTET, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Elle excuse les absences de M. GARDIOL, de M. PEYER et de Mme RICCIO.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

Programme de législature

Mme le Maire annonce que les trois conseillers administratifs ont travaillé sur leur programme de législature pour les cinq ans à venir, comme cela avait déjà été fait, pour la première fois, en 2020. Le Conseil administratif estimait qu'il était important que ce programme soit établi, de manière que les conseillers municipaux et la population sachent dans quel sens il souhaite aller. Cela semblait en outre avoir du sens de le présenter en même temps que le budget. Ce programme de législature sera publié dans la Coquille, ainsi que sur le site Internet et l'application. Quelques exemplaires seront imprimés pour les personnes qui viennent à la mairie et qui ne seraient pas à l'aise avec les outils informatiques. Le but

n'est toutefois pas de le distribuer sous la forme d'un tout-ménage, comme cela avait été fait il y a cinq ans, à un moment marqué par le COVID. La publication du programme de législature était alors intervenue un peu plus tardivement, puisqu'elle avait été concomitante avec les vœux de l'Exécutif pour la nouvelle année. Ce n'est pas cette configuration qui a été choisie cette année, et le Conseil administratif propose donc simplement aux conseillers municipaux de prendre connaissance de ce texte dans la Coquille ou sur le site Internet.

Mme TERRIER précise que le programme de législature sera probablement publié sur le site avant que la Coquille ne paraisse, puisque cette dernière devrait être distribuée fin novembre ou début décembre.

Mme le Maire invite donc les conseillers municipaux à lire ce texte sur le site Internet de la Commune.

Dicastères de Mme TERRIER

Mme TERRIER indique qu'elle n'a pas de communication particulière. Trois commissions liées à ses dicastères se sont réunies récemment et les présidentes de ces dernières donneront un compte rendu des discussions qui s'y sont tenues.

Ruches de la Mairie

M. M. TURRETTINI souhaite faire part d'une nouvelle réjouissante : les abeilles du rucher de la Commune ont produit cette année 64 kg de miel, une quantité très importante au vu des aléas météorologiques qui ont mis en difficulté un certain nombre d'apiculteurs. Ce sont un peu plus de 10 kg de plus que l'année dernière. La commande des pots a été effectuée comme toujours à la fin de l'été, puisque les deux récoltes annuelles sont mises en commun à ce moment-là. Une fois que les pots auront été reçus et que leur nombre définitif sera connu, M. M. TURRETTINI pourra informer les conseillers municipaux de l'utilisation qui en sera faite.

4. Communications du Bureau

Néant.

5. Communications des commissions

Commission humanitaire, sociale et naturalisations (CHSN)

Mme LEVEQUE donne lecture tout d'abord du compte rendu de la séance du 22 mai 2025, qui s'est tenue sous l'ancienne législature et dont le procès-verbal a été approuvé le 22 septembre en raison d'une erreur d'aiguillage lors de la première séance de la Commission humanitaire, sociale et naturalisations.

La Commission sociale, sports et loisirs s'est donc réunie le jeudi 22 mai 2025 à 18h30.

Des subventions ont été attribuées aux dossiers sociaux suivants : Save A Life, Le CARÉ, Club en fauteuil roulant, Fondation 022 Familles, Fondation Trajets, Birdhouse, Clair-Bois, Partage. En ce qui concerne les dossiers humanitaires, les associations Everybody Needs Water, APSEE/Peu-La, Ushagram, Miman-Benin, Casa Alianza Honduras, ADEMEG, 2nd Chance, À nous de jouer, et Courir pour aider ont été soutenues.

Ce fut la dernière séance de Mme PICTET en tant que présidente et elle a été chaleureusement remerciée par tous les commissaires pour le travail important de tri et de lecture effectué en amont des séances.

Mme LEVEQUE donne ensuite lecture du compte rendu de la séance du 22 septembre 2025.

Après l'approbation de l'ordre du jour, les commissaires ont pu approuver les deux précédents procès-verbaux.

Ensuite, les critères d'attribution des subventions ont été redéfinis, sur la base d'une fiche que Mme la Conseillère administrative et Mme LEVEQUE avaient préparée en amont, ceci tant pour les subventions sociales que pour les subventions humanitaires. Ces dernières feront, de plus, l'objet d'un thème qui a été discuté, mais qui sera défini et décidé lors de la prochaine séance, dans 15 jours.

Puis, les commissaires sont passés au vif du sujet, c'est-à-dire à l'attribution des différentes subventions demandées par les associations, pour les projets humanitaires d'abord, puis pour les projets sociaux. La liste des subventions allouées se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Commission sécurité et mobilité (CSM)

M. E. PROVINI donne lecture du compte rendu de la séance du 25 septembre 2025.

La séance s'est ouverte à 19h30 et l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance du 8 mai dernier est approuvé par les membres présents lors de la dernière législature et avec remerciements à son auteur.

Le Président a ensuite invité le conseiller administratif en charge du dicastère à présenter cette nouvelle Commission. La Commission, anciennement CRDPS, devient la Commission Sécurité et Mobilité (CSM). Elle regroupe désormais les thématiques liées à la mobilité, aux routes et aux infrastructures souterraines. Les cimetières sont transférés dans un autre dicastère. La coordination avec les domaines environnement et déchets (canalisations) est renforcée pour plus de cohérence.

Les commissaires ont ensuite traité les points de l'ordre du jour.

Le premier concernait un crédit supplémentaire pour la sécurité publique (DM 02-2025). Un crédit de 350'000 CHF est demandé pour renforcer la sécurité privée sur le territoire communal.

Pour rappel, depuis juillet 2025, des patrouilles circulent du lundi au vendredi de 17h00 à 7h00 et 24h/24 les week-ends. Cette mesure a permis une baisse des cambriolages. La prolongation jusqu'à fin décembre 2025 est proposée, avec intégration au budget 2026. Le crédit prévu couvre les dépenses jusqu'au 31 décembre 2025.

La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

Le deuxième point de l'ordre du jour concernait la motion M 02-2025 – Renforcement de la sécurité individuelle et collaboration avec les habitants. La Commission a étudié la création d'un dispositif de subventions pour les habitants investissant dans des systèmes de sécurité. Plusieurs options sont évoquées : aides incitatives ou rétroactives et conditionnées à une preuve d'achat.

L'Exécutif préparera des scénarios chiffrés et analysera les contraintes légales avant le vote budgétaire. Un programme de sensibilisation (cafés-croissants, séances d'information pour les aînés ou autre) est prévu. Le suivi se fera via les statistiques policières et le diagnostic local de sécurité (DLS). La Commission poursuivra ses travaux sur l'étude de faisabilité afin de soumettre une délibération au Conseil municipal.

Le projet de vidéosurveillance a ensuite été évoqué. M. le Conseiller administratif présente le projet élaboré en collaboration avec la police cantonale. Celui-ci s'articulera à travers l'installation de lecteurs automatiques de plaques (LAPI) aux entrées de la commune et de caméras classiques à l'intérieur du dispositif pour renforcer la sécurité. L'objectif est de créer une « frontière virtuelle » enregistrant les véhicules entrant et sortant. Le coût estimé est de plus d'un million de francs. La durée de conservation des images sera de sept jours. Les travaux, si tout se passe bien lors des appels d'offres, sont prévus pour l'été 2026.

Il est souligné que ce projet est très ambitieux et constituera, en cas d'acceptation, une première sur le territoire du canton.

Ce projet est préavisé favorablement par la Commission (5 voix pour, 1 abstention).

En ce qui concerne l'état des routes et des chemins communaux, les différents points et investissements potentiels ainsi que le plan quinquennal d'investissement seront présentés ultérieurement, avec les projets prévus pour 2026.

Dans les divers, et à la suite de remarques formulées par un membre de la Commission concernant des infractions commises dans le centre du village, il a été proposé les mesures suivantes :

- Route de Choulex 1 : installation prévue de bornes automatiques pour interdire le stationnement illicite ;
- Rond-point de Vandœuvres : radar pédagogique à installer, possible radar fixe selon les résultats ;
- Présence policière accrue souhaitée entre 16h30 et 18h00.

La séance du 25 septembre 2025 confirme la priorité communale donnée à la sécurité publique et individuelle. Trois axes stratégiques sont définis pour 2026 :

- 1) Pérennisation du dispositif de sécurité privée ;
- 2) Développement du partenariat citoyen pour la prévention ;
- 3) Préparation des investissements technologiques et routiers.

Tous les points ayant été traités, la séance a été levée à 20h57. Les conseillers municipaux pourront consulter tout le détail des différents points sur CMNet.

Commission bâtiments (CB)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 6 octobre 2025.

Avant la commission, les commissaires au complet ont pu visiter la maison Olivier, qui a étonné par les grands volumes du premier étage, ainsi que les travaux de Choulex 5, visite qui s'est avérée très sportive avec un parcours sur les échafaudages, nécessitant de vrais talents d'équilibre. Les explications du responsable technique ont été exhaustives et intéressantes.

Ensuite s'est tenue la commission dans les locaux de la mairie, avec approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la précédente séance, avec une petite modification. Le responsable technique a ensuite présenté le projet de rénovation de la maison Olivier et de la menuiserie, qui a déjà réuni tous les préavis cantonaux. L'autorisation de construire devrait être délivrée rapidement.

La Commission s'est encore penchée sur la DM 10-2025 portant sur l'étude de faisabilité pour la transformation du groupe scolaire. Le responsable technique a tout d'abord rappelé l'étude menée par Urbaplan lors de la dernière législature, qui a conduit à retenir la variante se concentrant sur l'agrandissement ou/et la reconstruction des bâtiments de l'école et du centre communal, sur des parcelles dont la Commune a la maîtrise. La Commission a suggéré au Conseil administratif d'ajouter une mention du caractère écoresponsable du projet dans l'exposé des motifs. Le responsable technique a précisé que cet élément est de toute façon pris en compte dans la construction de bâtiments publics. La Commission a ensuite préavisé favorablement la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30. La prochaine séance aura lieu le 18 novembre.

Commission gestion et communication (CGC)

M. E. PROVINI donne lecture du compte rendu de la séance du 7 octobre 2025, envoyé par Mme RICCIO.

La séance a été entièrement dédiée à la relecture et à l'édition des articles qui seront publiés dans la Coquille n° 64 avant la fin de l'année.

La Commission se réunira à nouveau le mardi 4 novembre pour la relecture des articles manquants et la sélection des photos associées.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

ORPC Seymaz

M. M. TURRETTINI indique que le comité de l'ORPC Seymaz s'est réuni le 16 septembre afin de voter le budget 2026. Avant cela, le commandant de l'ORPC a dressé une liste exhaustive des activités qui ont été menées cette année. Cette présentation était intéressante, notamment pour les nouveaux magistrats, qui ont ainsi pu mieux connaître l'organisation de protection civile. Les activités prévues pour 2026 ont également été annoncées.

Le budget est en légère diminution par rapport à l'année dernière. Pour rappel, il y a eu un chevauchement de personnel en 2025, puisque le responsable des bâtiments, de la construction et de la logistique était sur le départ et qu'il a fallu former son remplaçant. Cela avait nécessité l'augmentation du budget pour l'année 2025. Dans la mesure où, en 2026, il n'y aura plus qu'un seul employé pour les bâtiments, la construction et la logistique, le budget a pu être diminué en conséquence. Il était de 341'340 CHF en 2025 et il est de 321'747 CHF pour 2026.

Le budget présenté a été approuvé à l'unanimité.

Groupelement intercommunal des sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres

Le groupement des pompiers s'est réuni le 7 octobre. Cette séance avait pour but principal de présenter le groupement aux nouveaux commissaires et de discuter du budget et d'un autre point qui sera évoqué plus loin.

Le budget présenté pour 2026 s'élève, pour les deux communes, à 296'138,81. Pour Vandœuvres, le montant sera en légère baisse par rapport à 2025, malgré l'augmentation du budget global. Cela s'explique par le fait que, lors de l'élaboration du groupement et de ses statuts en 2020, une faute de frappe s'est glissée dans la surface totale de la commune de Choulex (419 ha au lieu de 491 ha). Pour rappel, la répartition du budget entre les deux communes se fait en fonction de la population d'une part, et de la surface d'autre part. L'erreur susmentionnée n'a été remarquée que tardivement, et c'est ce qui explique la diminution de la part dont la commune de Vandœuvres s'acquitte.

ACG

Mme le Maire indique que l'assemblée générale ordinaire de l'ACG a eu lieu le 27 septembre à Coligny. À cette occasion, divers comités ont été réélus, dont le comité de l'ACG, dont elle fait désormais partie.

L'assemblée applaudit Mme le Maire pour cette élection.

Arve et Lac

Les communes d'Arve et Lac se sont réunies en séance plénière il y a 15 jours. Mme le Maire a été réélue à la présidence d'Arve et Lac pour les deux prochaines années. Les présidences des commissions ont également fait l'objet d'élections et M. M. TURRETTINI est le nouveau président de la commission sécurité d'Arve et Lac. Ainsi, le Conseil administratif de Vandœuvres s'engage à plusieurs titres, pour la commune prioritairement, mais aussi en intercommunalité à un niveau plus local (Arve et Lac) comme au niveau cantonal (ACG). D'autres élections auront lieu lors de l'assemblée générale extraordinaire.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 12-2025 – Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont reçu en format papier le budget 2026 proposé en première lecture (à 2 fonctions et 2 natures). À noter que, lors du travail en commission, les commissaires recevront un document comprenant uniquement les lignes qui concernent chacune d'entre elles. La taille du budget ne doit ainsi pas inquiéter les nouveaux conseillers municipaux, puisque l'examen se fera jusqu'en décembre, y compris en commission, ce qui laisse un temps suffisant pour étudier correctement le budget.

Les conseillers municipaux auront pu constater avec satisfaction que le budget 2026 s'élève, aux revenus, à 25'545'671 CHF, soit une augmentation par rapport à 2025. Le Conseil administratif propose des charges de fonctionnement à hauteur de 18'490'671 CHF, soit un excédent de revenu présumé de 7'055'000 CHF.

Le Conseil administratif ne propose pas de baisser le centime additionnel, puisque celui-ci a déjà fait l'objet d'une diminution de deux points en 2025. Il n'y a donc pas de changement à cet égard, car il ne paraissait pas opportun de prévoir une diminution deux années de suite. Cela permettra d'assurer le suivi et d'examiner l'impact de la baisse sur une période un peu plus longue.

Dans l'exposé des motifs, les conseillers municipaux pourront retrouver tous les détails avec un aperçu des principaux types de revenus et de charges.

Le Conseil administratif propose de renvoyer cette délibération à toutes les commissions, de manière qu'elles puissent traiter les lignes qui les concernent, ainsi qu'à la Commission des finances en deux temps, d'abord pour qu'elle puisse étudier les lignes qui la concernent, puis pour qu'elle procède à la collecte des préavis des autres commissions et donne son préavis final en vue du vote du Conseil municipal le 15 décembre.

M. SCHLAEPFER demande à combien se monte l'augmentation des revenus.

Mme le Maire indique que les revenus augmentent de 10 millions de francs.

La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 12-2025 – Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 18'490'671 F aux charges et de 25'545'671 F aux revenus, soit un excédent de revenus présumé s'élevant à 7'055'000 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 7'055'000 F¹ et résultat extraordinaire de 0.00 F²,

attendu que l'autofinancement s'élève à 8'891'291 F³,

¹ Calcul : $N4 - N48 - (N3 - N38)$

² Calcul : $N48 - N38$

³ Calcul : $N33 + N364 + N365 + N366 + N383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + \text{exc. de revenus ou} - \text{exc. de charges}$

d'investissement et n'intègrent pas ce montant dans leurs charges de fonctionnement. Le montant est communiqué par l'ACG, puisqu'il s'agit d'une répartition entre les communes.

Cette délibération doit être étudiée en Commission des finances, mais elle ne suscite pas de longue discussion, même si des questions peuvent bien entendu être posées sur le fonctionnement du fonds. En effet, le montant n'est pas fixé par le Conseil administratif.

En conclusion, le Conseil administratif propose de renvoyer cette délibération en Commission des finances.

La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 13-2025 – Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre Canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la Loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

vu le rapport de la Commission finances du XX ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 275'400 F pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"). Ce crédit, couvert par les moyens financiers de la commune, ne nécessite pas de recours à l'emprunt.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.
4. De financer cet investissement entièrement avec les fonds propres de la Commune.

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 27 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements des patrimoines administratif et financier présente respectivement des montants de 11'617'800 F et de 100'000 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 11'717'800 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 8'891'291 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2'837'564 F,

vu le rapport de la Commission finances du xx.xx.2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de 18'490'671 F aux charges et de 25'545'671 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 7'055'000 F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 7'055'000 F⁴ et résultat extraordinaire de 0.00 F⁵.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 27 centimes.
3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de 2'837'564 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 12-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 12-2025.

La Présidente met aux voix le renvoi de la délibération DM 12-2025 dans les commissions, tel qu'expliqué ci-dessus.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 12-2025 dans les commissions.

9. DM 13-2025 – Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération spécifique, mais qu'elle est directement liée à celle du budget. Elle est d'ailleurs expliquée dans le même exposé des motifs.

Il s'agit de ce que l'on pourrait appeler une charge contrainte, même s'il s'agit en réalité d'un crédit et pas d'une charge, puisque le système du fonds FIDU impose que les conseils municipaux votent des crédits

⁴ Calcul : $N4 - N48 - (N3 - N38)$

⁵ Calcul : $N48 - N38$



préparer la transition et il peut être salué pour tout le travail qu'il a effectué afin de trouver le candidat idéal pour lui succéder.

En général, le commandant propose au groupement un nom pour sa succession. L'article 28 des statuts du groupement prévoit que les deux conseils municipaux, c'est-à-dire celui de Choulex et celui de Vandœuvres, donnent un préavis sur cette nomination avant validation formelle par le comité du groupement.

Le commandant recommande M. Frédéric PRADERVAND au grade de lieutenant et à la fonction de commandant ad interim dès le 1^{er} janvier 2026. Le « ad interim » est lié à des questions de formations que M. PRADERVAND effectuera en 2026, si les conseils municipaux et le groupement acceptent sa nomination. Le groupement a émis un avis très positif sur cette nomination. En tant que président du groupement, M. M. TURRETTINI s'associe à cet avis. Tous les présents connaissent les grandes qualités de M. PRADERVAND, qui est le candidat idéal tant au regard de ses compétences et de son parcours qu'au niveau humain. En tant que président du groupement, M. M. TURRETTINI encourage vivement les conseillers municipaux à préavisser favorablement cette nomination.

M. E. PROVINI ajoute que, en tant que membre du groupement, il approuve la nomination de M. PRADERVAND, dont il se réjouit.

La Présidente met aux voix la nomination de M. Frédéric PRADERVAND en tant que commandant ad interim du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la nomination de M. PRADERVAND.

L'assemblée l'applaudit.

13. Validation de la présidence, vice-présidence et des suppléances du local de vote pour l'année 2026

M. GENOUD rappelle qu'il avait sollicité les conseillers par courriel et n'avait reçu que peu de réponses. Il y en a eu davantage après une relance et, à ce jour, plusieurs candidatures ont été annoncées. Pour la présidence, M. E. PROVINI a indiqué qu'il serait d'accord de continuer pour 2026, si personne d'autre ne se porte candidat. Pour la vice-présidence, deux candidats se sont manifestés, à savoir M. SCHLAEPFER et M. ANDEREGG. En ce qui concerne les suppléances, Mme PICTET a annoncé sa disponibilité pour assurer celle de la présidence.

S'il faut encore un tour de discussion pour prendre une décision, cela peut se faire jusqu'en novembre et ce point peut donc être renvoyé au prochain Conseil municipal si nécessaire.

Mme le Maire observe qu'il manque un suppléant à la vice-présidence et que deux candidats se présentent pour la vice-présidence. Elle rappelle que, jusqu'à présent, pour alléger quelque peu la charge que cela représente, l'année était coupée en deux semestres. Il faut préciser qu'il y aura six scrutins l'année prochaine, avec les élections du Pouvoir judiciaire, qui se dérouleront potentiellement en deux tours. En outre, il paraît difficile pour quelqu'un qui n'a jamais fait cela d'assurer la présidence, même si ce n'est pas impossible. Tout est très formel, et il est arrivé déjà plusieurs fois que des problématiques surviennent. C'est pour cette raison qu'il a plutôt été suggéré à M. ANDEREGG et M. SCHLAEPFER de s'orienter vers la vice-présidence. Cela dit, si l'année était coupée en deux, on pourrait imaginer que M. ANDEREGG soit vice-président au premier semestre, puis président au deuxième semestre.

M. GENOUD confirme qu'il est parfaitement possible de diviser l'année en deux. C'est d'ailleurs ce qui a été fait les années précédentes.

M. SCHLAEPFER demande s'il est envisageable, concernant sa candidature et celle de M. ANDEREGG, que celui qui n'est pas vice-président soit suppléant au premier semestre, les rôles étant échangés au second semestre.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 13-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 13-2025.

La Présidente met aux voix le renvoi de la délibération DM 13-2025 en Commission des finances.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 13-2025 en Commission des finances.

10. DM 02-2025 – Délibération relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de fonctionnement 2025 pour la fonction comptable 11 – Sécurité publique et la nature comptable 31 – Honoraires services de surveillance et gardes ruraux de 350'000 F TTC – retour de la Commission sécurité et mobilité

M. E. PROVINI indique que ce point a été traité en commission et que tout semblait bien organisé. Ce crédit couvre les frais des patrouilles privées renforcées jusqu'à la fin de l'année. La Commission sécurité et mobilité a préavisé favorablement cette délibération, et M. E. PROVINI enjoint au Conseil municipal de suivre ce préavis.

La Présidente met aux voix la délibération DM 02-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 02-2025.

11. Pétition « Situation sécuritaire alarmante à Vandœuvres »

La Présidente explique que cette pétition soulève certains points qui ont déjà commencé à être traités au sein de la Commission sécurité et d'autres points. Il serait intéressant de la renvoyer en Commission sécurité pour que cette dernière puisse travailler sur tous les objets mentionnés.

M. E. PROVINI confirme que l'objectif serait de la traiter lors de la prochaine séance de la Commission sécurité, à la fin du mois, et d'auditionner à cette occasion le pétitionnaire, voire d'autres personnes. Ensuite, la pétition pourra être traitée par les commissaires, même si un certain nombre de points ont déjà été traités d'une manière ou d'une autre, comme l'a indiqué la Présidente.

En conclusion, M. E. PROVINI invite le Conseil municipal à renvoyer cette pétition en Commission sécurité.

La Présidente suggère de ne pas la lire, puisque les conseillers municipaux en ont déjà pris connaissance. Cette proposition ne suscitant aucune objection, elle propose de passer au vote.

La Présidente met aux voix le renvoi de la pétition « Situation sécuritaire alarmante à Vandœuvres » en Commission sécurité et mobilité.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la pétition en Commission sécurité et mobilité.

12. Groupement intercommunal des Sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres (GISPVCV) – nomination d'un nouveau commandant ad interim – préavis du Conseil municipal

La Présidente explique que le Conseil municipal doit donner un avis consultatif sur la nomination du nouveau commandant.

M. M. TURRETTINI ajoute que ce point a été évoqué lors de la séance du groupement, dont il a été question précédemment. Pour information, M. Mathieu Cugno, commandant actuel du groupement, souhaite terminer son mandat le 31 décembre 2025, après un peu plus de 13 ans de service comme capitaine et commandant de la compagnie. Cela fait environ une année qu'il cherche un remplaçant pour

M. GENOUD le confirme.

Mme le Maire propose une répartition des rôles. Au premier semestre, M. E. PROVINI serait président, M. ANDEREGG vice-président, Mme PICTET suppléante du président et M. SCHLAEPFER suppléant du vice-président ; au deuxième semestre, M. ANDEREGG serait président, M. SCHLAEPFER vice-président, Mme PICTET suppléante du président et M. BACHMANN, qui se propose, suppléant du vice-président.

Cette répartition ne suscite aucune objection.

M. E. PROVINI confirme que cela lui convient très bien. Il ajoute que, lors de la dernière votation, il y a quelques semaines, le local de vote a reçu la visite du Service des votations, qui se rend régulièrement dans les communes pour vérifier que tout est bien organisé et que les cartes sont bien comptabilisées.

M. GENOUD renverra le tableau comprenant les dates à toutes les personnes qui se sont annoncées, de manière qu'elles puissent confirmer leur disponibilité.

14. Propositions individuelles et questions

Néant.

15. Divers

Boulangerie

Mme HÜSLER ENZ demande ce qu'il en est de la boulangerie, dans la mesure où le sujet n'a pas été évoqué en Commission des bâtiments.

Mme TERRIER explique que l'ancien locataire a quitté les lieux à la date prévue et en ayant débarrassé le local, ce qui est une bonne nouvelle. Actuellement, tous les dossiers reçus sont en train d'être examinés et quelques informations complémentaires sont encore demandées à certains candidats. L'objectif est de prendre une décision d'ici à la fin du mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.


Le Secrétaire du Conseil municipal
Guillaume SCHLAEPFER


La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET

Annexe

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission humanitaire, sociale et naturalisations du 22 septembre 2025

- CHF 2'000.- à MediCuba-Suisse ;
- CHF 3'000.- à NITES ;
- CHF 3'000.- à UOSSM ;
- CHF 2'000.- à Tricrochet ;
- CHF 2'000.- à la Croix-Bleue ;
- CHF 2'000.- à FLAG 21 ;
- CHF 3'000.- à Stop Suicide ;
- CHF 5'000.- à la Croix-Rouge genevoise.